

## **Anniversaire de la médecine du travail**

### **50 ans, l'âge de l'indépendance**

Philippe Davezies, Dominique Huez.

Mots clés : médecine du travail.

*Publié dans Santé et travail, 1996, n° 18, 30-33*

La médecine du travail a cinquante ans. Age des bilans. Age peut être de céder la place. C'est du moins ce que nous suggèrent les tenants de la modernité libérale. Il serait temps d'adapter l'institution à un nouveau contexte marqué par les exigences accrues de compétitivité et la nécessité pour les salariés de faire des sacrifices. Les réformes proposées visent à limiter l'indépendance des professionnels de la santé au travail, à réduire leurs moyens et à transformer la médecine du travail en une médecine plus attentive aux attentes de l'entreprise. Ces attentes nous les connaissons. Le remède à tous les maux dont souffre la société résiderait dans la création d'activité par les entreprises, et tout ce qui relève des mécanismes de solidarité et d'assistance constituerait un obstacle à cette création. La clef se situerait donc dans la déréglementation.

Or nous avons de bonnes raisons de ne pas attendre du libre jeu des marchés une amélioration des conditions de travail. Les modes actuels de gestion et d'organisation des entreprises sont au contraire responsables d'une dégradation des conditions de travail, de l'apparition de nouvelles formes d'atteintes à la santé et de phénomènes massifs d'exclusion. L'explosion des troubles musculo-squelettiques et la forte croissance de la fréquence des accidents du travail sont probablement les signes les plus visibles de la dégradation de la santé au travail, mais celle-ci connaît de nombreuses formes beaucoup plus insidieuses. Nous assistons par exemple à un recul sur la protection de la maternité. Pour les

jeunes femmes en contrat à durée déterminée, la grossesse est synonyme de non-renouvellement et donc de perte d'emploi. De telles régressions fragilisent les salariés et le tissu social tout entier. Elles imposent de renforcer et non d'alléger les systèmes de protection de la santé au travail.

Cela ne signifie pas pour autant que des changements ne soient pas nécessaires. Mais nous sommes déterminés à combattre toute proposition de réforme de la médecine du travail qui ne sera pas fondée sur une analyse des besoins en termes de santé au travail d'une part, sur une analyse des carences de l'actuel système de prévention d'autre part. En revanche nous sommes prêts à contribuer à tout débat sur les questions de santé vis à vis desquelles la médecine du travail dans sa forme actuelle est hors d'état de fournir une réponse satisfaisante. C'est particulièrement le cas pour la santé des intérimaires. Voilà un problème qui ne peut probablement pas être résolu par une simple adaptation du système actuel. C'est là, du côté des problèmes posés par les nouvelles formes d'emploi, que se situe l'exigence de réforme. C'est là qu'il faut faire preuve d'imagination. Là surtout qu'il faut porter le débat social.